

1. Amendes

| | |
|---|-----------------------|
| Forfait général ou désistement tardif d'une équipe | inscription conservée |
| Désistement d'un organisateur | 50€ |
| Forfait d'une équipe sur une journée | 25€ |
| Non-respect des clauses des articles 5 (défaut de JA ou d'arbitre) | 100€/JA |
| Défaut d'organisation (pas de sonorisation, manque bénévole, absence de buvette,...) | 25€ |

2. Bonus financier

Pas de bonus financier prévus en IC-D-45

3. Pénalités sportives

- Forfait général
 - interdiction de remontée d'une ou plusieurs saisons
- Désistement tardif
 - interdiction de remontée d'une saison
- Joueur non en règle (article 7)
 - un point de pénalité au classement général par journée
 - matchs où le joueur a été aligné perdu par forfait
 - le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres
- Erreur de hiérarchie
 - un point de pénalité au classement général plus le match 2 perdu
- Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, voir article 14)
 - Pas de pénalité prévue en IC-D-45
- Non-participation d'une équipe sur une rencontre
 - rencontre perdue par forfait 0-8, 0-16, 0-336 ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément